

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 26 juin 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 0.2) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.2), M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.1.3), M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 0.2), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Philippe GONON (à partir du 7.3), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 0.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carinè MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.2), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.5), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 0.2), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 0.2) Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE (à partir du 0.2 et jusqu'au 7.3) Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 7.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2) Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 0.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.3), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET (à partir du 7.2) Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 0.2) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents : Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Yannick POUJET, M. Gérard VAN HELLE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Torpes : M. Denis JACQUIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : P. BONTEMPS (jusqu'au 0.1), C. CAULET, Y.M. DAHOU, M.L. DALPHIN (jusqu'au 7.1), C. DEVESA, A. GHEZALI, P. GONON (jusqu'au 7.2), T. MORTON (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET, R. REBRAB (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (à partir du 1.1.3), D. SCHAUSS (jusqu'au 0.1), G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.2), H. TRUDET, C. LINDECKER, D. PARIS, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET (à partir du 0.2), A. JACQUEMET (jusqu'au 7.2), D. JACQUIN, J. BAVEREL.

Mandataires : S. WANLIN (jusqu'au 0.1), A. VIGNOT, N. BODIN, S. PESEUX (jusqu'au 7.1), A. POULIN, M. ZEHAF, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.1), P. CURIE, C. MICHEL (jusqu'au 0.1), D. DARD (à partir du 1.1.3), B. FALCINELLA (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), Y. DELARUE, T. ROBERT, R. STEPOURJINE, J. KRIEGER, C. BARTHELET (à partir du 0.2), P. ROUTHIER (jusqu'au 7.2), B. ASTRIC, J.P. MICHAUD

Délibération n°2017/003739

Rapport n°4.1 - Rapport annuel 2016 sur les prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Rapport annuel 2016 sur les prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : François LOPEZ, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°4	16/05/2017	Favorable
Bureau	08/06/2017	Favorable
Conseil de Communauté	26/06/2017	

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé :

Le service public de gestion des déchets est tenu de présenter à titre d'information chaque année à l'assemblée délibérante son rapport annuel de l'année n-1.

Conformément à la réglementation, des indicateurs de collecte, de traitement et financiers sont inscrits dans ce rapport – annexé à la présente.

L'année 2016 est marquante par ses résultats :

- Une baisse significative de la redevance moyenne payée par les ménages de 1.5% par rapport à 2015
- La mise en place de l'extension des consignes de tri en juillet a permis de relancer la production moyenne des déchets recyclables (+3.3%) par rapport à 2015 et concomitamment une baisse substantielle des déchets résiduels de 2.6% (157 kg par an et par habitant en moyenne).

Une année marquée par un lien accru avec les bailleurs sociaux et les services voirie et urbanisme pour améliorer les résultats de l'habitat social collectif et la préparation de l'intégration des 15 nouvelles communes.

En l'application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets, ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante, au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Conformément à l'article 2 de ce décret, lorsque tout ou partie de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) a été transféré à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) – ce qui est le cas au Grand Besançon avec le SYBERT – les éléments du rapport de ce dernier sont intégrés dans le rapport d'activité du Grand Besançon.

Il est rappelé que le Grand Besançon exerce la compétence collecte des déchets sur son territoire, et a transféré la compétence traitement au SYBERT.

L'intégralité des compétences et des missions sont développées dans le rapport 2016 annexé à la présente.

I. Les événements marquants de l'année 2016

A/ L'extension des consignes de tri

En 2015, le Grand Besançon a été retenu dans le cadre de l'appel à projet porté par Eco-Emballages pour la mise en place de l'extension des consignes de tri, à savoir tri de tous les emballages plastiques.

La date de mise en application retenue a été le 1^{er} juillet 2016 ; ce nouveau dispositif a nécessité des travaux très importants du centre de tri par le SYBERT.

B/ L'extension du périmètre d'intervention

En mars 2016, dans le cadre de la Loi Notre, le périmètre futur de la Communauté d'Agglomération se dessine avec l'intégration de 15 nouvelles communes. Toute la Direction Gestion des Déchets a été mobilisée sur ce projet d'envergure dans un délai contraint en lien avec les communautés de communes concernées ; la date d'harmonisation du niveau de service et des tarifs est fixée à l'échéance des marchés, soit au 1^{er} janvier 2019.

C/ Sécurisation de la collecte

Un des engagements du mandat porte sur la suppression des points accidentogènes, et notamment des marches-arrière non conformes à la réglementation. Après un diagnostic portant le nombre de situations accidentogènes à 359, lors de la conférence des maires de juin 2015, les élus se sont prononcés sur la suppression par aménagement de voirie ou point de regroupement des bacs. Fin 2016, un tiers des situations a été traité.

D/ Poursuite de l'accompagnement en habitat collectif

Dans le cadre du programme ADEME « changeons nos comportements », une équipe de 3 personnes et un Contrat Emploi Avenir cofinancé par l'Etat et les bailleurs sociaux sont mobilisés sur l'accompagnement et la sensibilisation des habitants en habitat collectif. Ce sujet complexe d'appropriation de la redevance incitative en habitat collectif se réalise en lien étroit avec les bailleurs sociaux, mais également d'autres directions (voirie et urbanisme).

II. Les résultats

A/ Indicateurs de collecte

2016 Sans correction DNMA	Tonnages 2016	Tonnages 2015	Evolution tonnages 2016/2015	Production en kg/an/hab. et évolution 2016/2015		Tonnages 2008	Production en kg/an/hab, 2008 (évolution 2016/2008)		Moyenne nationale en kg/an/hab. Sources ADEME 2011
OM résiduelles	28 020	28 628	-2,1%	157	-2,6%	39 842	227	-30%	288
Collecte sélective	11 446	11 080	3,3%	64	3,3%	10 722	61	7%	48
Verre	6 032	5 967	1,1%	34	-0,7%	5 727	33	5%	29
sous total SPGD	45 498	45 675	-0,4%	255	-0,9%	56 291	321	-19%	365
Cartons	349	357	-2,2%	2	-2,3%	437	2	-20%	/
Textiles *	737	676	9,0%	4	8,3%		NC		/
Déchèteries SYBERT	28 092	26 626	5,5%	157	4,8%	28 346	162	-1%	195
TOTAL	74 676	73 334	1,8%	418	0,7%	85 074	485	-12%	560

* Valeur corrigée et consolidée des tonnages "textiles" en 2015

En 2016, la production de déchets résiduels a diminué de 2.6% par rapport à 2015 et s'élève en moyenne à 157 kg par habitant et par an, soit une baisse de 4 kg par an et par habitant par rapport à 2015.

La production moyenne de déchets recyclables a cru de 3.3 % par rapport à 2015 pour s'établir à 64 kg par an et par habitant, soit une hausse de 2 kg.

La collecte des tonnages « verre » est relativement stable.

Les tonnages collectés de cartons des professionnels sont en légère baisse -2.3%.

Les textiles récupérés dans les bornes, les ressourceries et en déchetteries sont en augmentation de 9%. A noter que la donnée de 2015 a été consolidée et réactualisée.

Ressources humaines de la Direction Gestion des Déchets : 119 agents permanents (stable par rapport à 2015)

- 7 agents de catégorie A
- 12 agents de catégorie B
- 100 agents de catégorie C

Parc de bacs sur l'ensemble du Grand Besançon :

- 43 003 bacs à déchets résiduels,
- 35 530 bacs à déchets recyclables,
- 640 colonnes à verre,
- 86 colonnes à emballages ménagers recyclables
- 111 colonnes à textile

36 775 contrats, 110 000 factures établies

B/ Indicateurs de traitement

- 28 020 tonnes de déchets résiduels incinérées (28 628 tonnes en 2015)
- 11 446 tonnes de déchets recyclables transférées au centre de tri (11 080 tonnes en 2015)
- Fréquentation stable dans les 6 déchetteries localisées dans le Grand Besançon (381 796 visites soit -0.2% / 2015)
- Taux de refus de tri de 17%

Indicateurs relatifs au compostage :

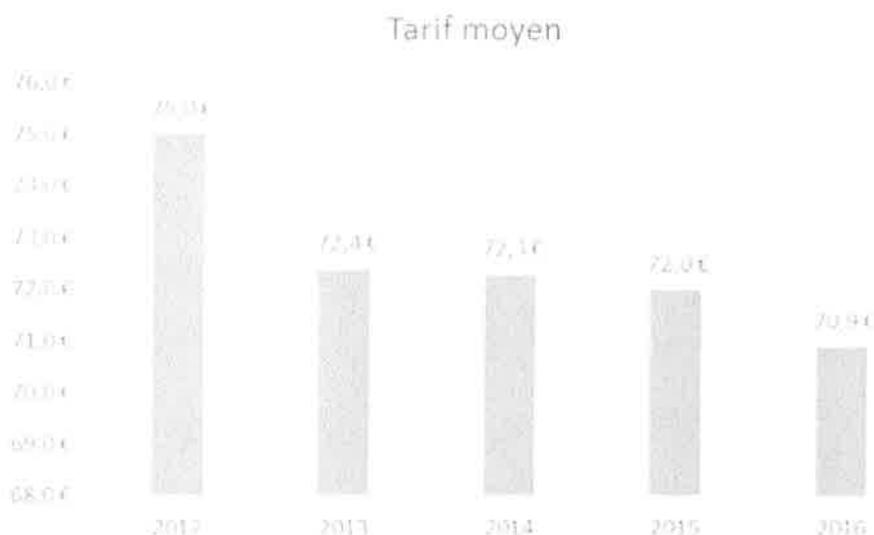
- 290 composteurs de pied d'immeuble, 12 chalets de compostage,
- 7 436 tonnes (estimées) de biodéchets détournés via le compostage collectif de proximité (dont 362 tonnes de biodéchets par composteurs de pied d'immeuble).

C/ Finances

		Montant des dépenses HT 2016	Moyenne / Hab. 2016	Evolution 2016/2015	
Dépenses de collecte					
8%	Prestations confiées à des entreprises (collecte des OMR, DMR, cartons)	1 540 555 €	31,4 €	1,0%	↗
22%	Prestations en régie (collecte OMR, DMR, verre)	4 076 574 €		-0,6%	↘
3%	Pré-collecte	618 650 €	3,5 €	-4,9%	↘
2%	Communication Prévention	403 310 €	2,3 €	3,1%	↗
10%	Frais de structure	1 923 173 €	10,8 €	3,0%	↗
53%	Dépenses de traitement	9 798 160 €	54,8 €	0,4%	↗
TOTAL		18 360 422 €	102,8 €	0,3%	↗

		Recettes HT 2016	Moyenne / Hab. 2016	Evolution de la moyenne / Hab.
67%	Recettes de la REOM/RI des ménages	12 669 242 €	70,9 €	↘
15%	recettes de la REOM/RI des non ménages	2 761 620 €	15,5 €	↘
14%	Soutiens des organismes agréés	2 569 299 €	14,4 €	↗
3%	Valorisation matière	590 078 €	3,3 €	↘
1%	Recettes diverses	240 934 €	1,3 €	↗
TOTAL		18 831 173 €	105,4 €	↘

Le coût moyen de la redevance acquittée par les ménages a baissé de 1.5% par rapport à 2015 pour s'établir à 70,90€ HT par an et par habitant en 2016.



Depuis 2 ans, le Grand Besançon a souhaité rééquilibrer sa grille tarifaire (entre les bacs de petit volume et de gros volume) tout en conservant le caractère incitatif de la redevance.

D/ Relations aux usagers

	VISITES	APPELS TEL	COURRIERS COURRIELS ENTRANT	COURRIERS COURRIELS SORTANT (hors factures)
2016	429	14 186	3 554	8 124
2015	429	12 961	3 263	8 104
2014	603	14 007	4 196	10 791
2013	995	16 560	7 445	9 951
2012	1 349	18 576	11 159	12 151

Ce tableau fait apparaître une baisse constante du nombre d'appels entre 2012 et 2015. La hausse enregistrée en 2016 est essentiellement due à l'extension des consignes de tri au 1^{er} juillet 2016, ainsi qu'à une erreur du Trésor Public concernant le mode de paiement par TIP lors de la facture du mois de janvier 2016.

III. Perspectives

- Fin 2016, les représentants du SYBERT se sont prononcés sur le devenir de l'usine d'incinération, à savoir la fermeture du four de 1976 en 2021 et la poursuite après travaux de l'exploitation du four de 2002 jusqu'en 2032,
- La résorption des points accidentogènes se poursuivra en 2017 en lien avec les maires de toutes les communes concernées,
- En 2016, une étude a été menée sur la collecte des recyclables en centre-ville de Besançon ; il a été retenu le maintien de la collecte en apport volontaire en modernisant le dispositif et en enterrant les points d'apport volontaire, dans la mesure du possible.
- Dans le cadre de l'harmonisation tarifaire et des niveaux de services au 1^{er} janvier 2019, une étude est en cours pour permettre d'optimiser les coûts de collecte pour les usagers.

Le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés fait l'objet d'un document annexe

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture du Doubs

Reçu le - 4 JUIL. 2017



Contrôle de légalité